
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Mercredi 2 Mai 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres , le 24 avril 1792.

CE sera demain que la chambre des communes décidera la grande question sur la traite des nègres. Je vous en enverrai les premières nouvelles.

La guerre que vos *souverains* ont déclarée au jeune roi de Hongrie , n'a pas fait grande sensation parmi nous. Les trois pour cent consolidés ont pourtant baissé de deux et un quart pour cent à cette nouvelle.

Le duc d'Yorck a encore une fois sollicité le roi, son père, de lui permettre de servir en Allemagne, pendant la guerre qu'elle va avoir avec la France; sa majesté s'y est refusée d'une manière très-prononcée.

On apprend de Jersey et Guernesey, que les armateurs de ces deux isles se mettent en mesure, pour faire des courses, sous pavillon Autrichien, contre la nouvelle France.

Six commissaires partent avec *milord Mac-Cartny*, qui va en Chine pour y entamer un traité de commerce avec cet empire, et ensuite pour régler les affaires de la compagnie au Bengale et à Bombay.

Nous ne voyons ici à présent que des *dames* de votre nation, et des *vieillards*; tous les jeunes gens sont allés où *l'honneur* les appelloit.

La princesse *Emilie*, qui n'a pas encore neuf ans, promet déjà d'avoir autant d'esprit et de sensibilité que son estimable mère. Dernièrement on parloit, en sa présence, des malheurs de la France et de l'oppression dans laquelle on tenoit la famille royale. « Je donnerois avec plaisir, dit-elle, tous mes bijoux, rubans et poupées si le

» papa et la maman de ma petite cousine, » madame royale de France, étoient aussi » contens que mon papa et ma maman. » Cela lui a valu de la part de la reine un joujou, qui a coûté vingt-cinq guinées.

On a demandé, il y a quelques jours, à M. *Burke*, pourquoi il n'avoit répondu à aucun de ceux qui ont écrit contre la lettre justement célèbre qu'il a écrite sur la révolution de France. Voici en deux mots la réponse du grand homme. « L'assemblée nationale les réfute tous les jours, et confirme mes argumens. »

Extrait d'une lettre des Cayes-Saint-Louis, en date du 22 février, arrivée au Havre, par le navire le Louis XVI.

Vous allez voir combien la fin de nos maux est éloignée, ils sont tellement affreux, que l'histoire qui les consignera sera révoquée en doute par nos neveux. Les mulâtres et nègres libres, non contens d'avoir ravagé toutes nos contrées, assassiné tous les blancs, enfin après avoir commis des cruautés inouïes, viennent pour consommer leur scélératesse et leur barbarie, d'insurger les esclaves de nos quartiers, afin de s'en servir pour attaquer le camp et la ville, où se sont comme par miracle, sauvés les blancs qui ont échappé aux poignards des brigands. Au moment où je vous écris, toute la plaine, préservée jusqu'à ce jour, est tonte en feu, et notre extrême foiblesse nous force de voir consumer nos propriétés. Jugez de notre position. Nous n'avons reçu en secours que 330 hommes du régiment de Provence, qui ont attaqué le camp des mulâtres. On a tué deux de leurs chefs et fait prisonnier un troisième qui vient d'être exécuté, et le reste, en fuyant, a mis le feu à toutes les habitations qui se sont trouvées

sur leur route. La France doit s'attendre à la perte totale de cette jadis florissante colonie, et ne pourra que l'attribuer à son insouciance, qui porte à croire qu'en cela elle sera satisfaite, au moins ceux qui ont provoqué notre ruine. La récolte de ce quartier, qui annuellement forme un produit de 7,300,000 liv., est entièrement perdue.

F R A N C E.

La Rochelle, le 24 avril 1792.

Vous savez sans doute, qu'une cédula du roi d'Espagne a fait des défenses très-strictes, de ne recevoir dans ses ports, et particulièrement dans ceux de Saint-Domingue, aucuns *navires Français*. Cette nouvelle qui avoit paru douteuse, vient d'être confirmée par les lettres de Bayonne, arrivées ici avant-hier.

Les villes maritimes redoutent déjà les malheurs inséparables de la guerre. Elles tremblent sur le sort des vaisseaux en retour des colonies, et sur ceux qui sont récemment sortis de nos ports. On répand qu'il se trouve beaucoup de corsaires prêts à sortir de Jersey et Guernesey, avec des commissions impériales. Il est à présumer, et on assure que le ministère a pris les précautions nécessaires pour protéger notre commerce, en faisant croiser à l'entrée de la Manche des frégates en suffisante quantité.

Le 24 il est sorti du Havre, le Fanfaron, portant 18 canons et armé en guerre, qui croise entre Dieppe et Cherbourg. On travaille à force au même port, à armer la corvette la Fauvette, pour le même objet.

Extrait d'un lettre de Lille, en date du 29 avril 1792.

Je reviens de la bataille, où j'ai couru les plus grands dangers.

Nous marchions sur Tournay, sous le commandement de M. Dillon. Nous avons été écharpés. Notre coup d'essai n'est pas heureux. Nous avons perdu les trois quarts de notre monde. La campagne est couverte de morts et de blessés. La perte du côté des Autrichiens doit être peu considérable, vu l'avantage de la position où nous avons eu la mal-adresse de les attaquer. Au reste, cet échec n'a point abattu le courage de nos soldats.

La nouvelle de notre désastre nous avoit précédés à Lille. M. Dillon, à son retour,

a été entouré par une foule immense et furieuse. Il a été massacré sous nos yeux : sa tête, mise au bout d'une pique, a été promenée dans toute la ville.

M É L A N G E S.

Quoique tous les vrais Français sachent par cœur l'éloge sublime et mérité que fait M. Burke de la reine de France, dans son ouvrage immortel sur notre révolution, nous ne pouvons pas nous refuser aujourd'hui de le traduire littéralement. Il fera d'autant plus de plaisir à nos lecteurs, qu'il amène naturellement le compliment ingénieux et distingué qu'il a valu à l'auteur, de la part de la charmante marquise de Salisbury.

« Il y a dix-sept ans que je vis, à Versailles, la dauphine, aujourd'hui reine de France, et très-sûrement jamais il ne brilla sur la terre, qu'elle paroissoit toucher à peine, une beauté aussi ravissante : elle étoit à son aurore ; elle embellissoit, elle enchantoit la sphère distinguée où elle commençoit à figurer ; elle étinceloit comme l'étoile du matin ; elle portoit par-tout la vivacité, le bonheur et la joie.... Oh ! quelle révolution ! Oh ! quel cœur, sans en être ému, peut contempler cette élévation et cette chute ! Je ne songeois pas, quand outre les sentimens d'un amour enthousiaste, *distant* et respectueux, la belle reine inspiroit ceux de la vénération, qu'un jour viendrait où elle se verroit obligée de dévorer en silence le terrible sentiment de la douleur, que je vivrois assez long-temps pour la voir la proie de tant de chagrins, chez une nation où les hommes d'honneur et les chevaliers abondent. — *J'aurois cru voir dix mille épées sortir à l'instant du fourreau, pour punir l'audacieux qui l'auroit outragée d'un regard insultant. — Mais le siècle de la chevalerie n'est plus ; la gloire de la France est éteinte à jamais ; jamais nous ne reverrons cette générosité loyale pour le sexe et le rang, cette fière soumission, cette obéissance pleine de dignité, qui, quoiqu'au milieu de la servitude, étoit aussi franche qu'honorable, etc.* »

Voici le portrait que la belle marquise fait de M. BURKE ; elle l'adresse à la postérité.

« Sa plume étoit de feu ; — sa tête le siège de la raison, comme son cœur étoit celui de la sensibilité ; — la POLITIQUE s'en est emparée et l'a enlevé, comme de force à l'AMOUR, qui long-temps lui disputa son immense conquête. — Que les femmes des siècles les plus reculés, en se ressouvenant

du défenseur de la meilleure , de la plus sublime et de la plus infortunée des reines , tressent , en mémoire de lui , la plus belle guirlande , que leurs mains se plaisent à entrelacer , parmi les lauriers et les roses , le nom immortel , le nom chéri de BURKE.

Société des amis de la constitution.

Dans la séance du 29 avril , M. Robertspierre devoit enfin déchirer le voile qui couvrait la grande conspiration , dont il entretenoit la société depuis huit jours. M. Pétition , qui , comme nous l'avons dit , est le centre où viennent se réunir tous les partis , où se confondent les haines les plus divergentes , est venu au commencement de la séance. Il a parlé des funestes effets de la scission scandaleuse qui s'étoit manifestée dans la société. Ce sont , dit-il , les ennemis du nouvel ordre de choses qui fomentent les divisions qui règnent non-seulement au sein des amis de la constitution , mais encore dans l'assemblée et dans la municipalité. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour sur toutes les dénonciations. — Cette proposition est couverte d'applaudissemens. M. Robertspierre soutient que ceux qui ont été accusés doivent au moins se justifier. (M. Brissot a avancé qu'il visoit à devenir tribun du peuple.) Trois fois il veut prendre la parole , et trois fois la majorité s'oppose à ce qu'il parle. On passe à l'ordre du jour.

La députation de Bordeaux , c'est-à-dire , MM. Vergniaud , Guadet , Ducos et Grangeneuve , MM. Brissot , Condorcet , Fauchet et Narbonne , sont accusés par deux autres législateurs , d'avoir formé un projet de protectorat. (Nous ne croyons pas que ce projet ait existé.) Ils ne peuvent rester chargés d'une dénonciation aussi grave. Si ce complot a eu lieu , les têtes des conspirateurs doivent tomber sous le glaive de la loi. Si MM. Merlin et Chabot ne peuvent fournir des preuves , ils doivent être punis comme d'infâmes calomniateurs. Il est à présumer néanmoins que cette affaire restera ensévelie dans le silence. De plus grands intérêts vont occuper les esprits.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du lundi soir 30 avril 1792.

Après avoir reçu quelques dons patriotiques , l'assemblée entend la lecture d'un projet de décret sur l'arrestation d'une

somme d'argent , destinée pour un négociant d'Ath. — On a prononcé l'ajournement. — On ajourne également un projet de décret qui prononce la destitution de quelques administrateurs du district de Nantua.

Séance du mardi 1^{er} mai 1792.

M. Treil-Pardailhan demande qu'on fasse une nouvelle levée de 60 mille gardes nationaux , qui formeront six divisions. Deux divisions camperont à 25 lieues du Nord , deux à 25 lieues du Midi ; les deux autres resteront au centre. — Cette proposition a été renvoyée au comité militaire.

Malgré l'opposition de M. Charlier , qui ne vouloit pas qu'on accordât aux généraux des sommes dont ils ne seroient pas tenus de rendre compte , l'assemblée a décrété qu'il sera mis à la disposition de chaque général des trois armées , pour les dépenses extraordinaires de la campagne , une somme de cinq cent mille livres , qui sera prise sur les 25 millions décrétés pour les dépenses de la guerre.

On a renvoyé au comité de commerce une observation de M. François de Neufchâteau , sur ce que les fabriques de papier étoient près de manquer des matières premières qui les alimentent.

Cette observation est d'autant plus intéressante , dit M. François , que cette denrée précieuse , *organe de la raison , peut devenir l'instrument de nos conquêtes.*

M. Kersaint a fait un rapport sur la course ou piraterie.

Deux opinions , dit-il , se sont manifestées dans votre comité. Les uns ont pensé , d'après les principes de la constitution , que la guerre entre les nations ne permettoit pas plus de voler les individus sur la mer que sur la terre , et que la nation française devoit , la première , donner l'exemple de la rénonciation à cette suite de pirateries. D'autres , au contraire , ont cru qu'il étoit permis de faire tout le mal possible à ses ennemis , et que l'on devoit autoriser , et même encourager la course , par des primes.

La première opinion a réuni les suffrages des membres de votre comité. Ils ont cru qu'il falloit que l'abolition générale de la course fût concertée avec l'Angleterre , pour que ces deux premières puissances maritimes donnassent l'exemple de cette détermination.

M. Kersaint a lu deux projets de décret conformes à ce rapport. La question est ajournée à vendredi.

On décrète l'impression d'un rapport fait par M. Rouyer, au nom du comité de marine.

M. Lafond-Ladebat, organe du comité des finances, fait décréter que les appointemens des officiers seront payés en numéraire, au moment où ils entreront sur le territoire étranger.

Un second décret enjoint au ministre de l'intérieur de rendre compte des trois millions avancés au département pour les besoins de la caisse de secours.

— Le ministre de la guerre a fait part à l'assemblée des nouvelles apportées par un aide-camp, qui est arrivé de Lille à midi. — Le 28 un détachement étoit sorti de Lille, sous le commandement de M. Dillon; il se portoit sur Tournay; mais à trois lieues de cette dernière ville, il étoit attaqué par un corps Autrichien, et forcé de se replier sur Lille, après avoir eu 250 ou 300 hommes tués ou blessés.

A quelque distance de Lille, M. Dillon, commandant général, a été tué et haché en morceaux par ceux même avec qui il venoit de combattre. M. Chaumont, aide-camp, et M. Bertois, officier du génie, ont été massacrés. Un curé a été pendu par ces mêmes brigands. Six prisonniers autrichiens ont été égorgés. — Voilà en substance le récit de M. de Grave. Les ennemis de la constitution, a-t-il dit, ne manqueront pas d'exagérer notre perte; mais voilà ce qui s'est passé. Sans chercher à exagérer, nous dirons que nous avons eu communication d'une lettre particulière, où l'on compte plus de 300 hommes tués ou blessés.

M. Dillon a été massacré, parce qu'on a publié que c'étoit un traître; mais tout prouve qu'il n'a été qu'imprudent. On lui a fait expier son imprévoyance d'une manière bien cruelle. Les excès auxquels on s'est porté, font présager le caractère atroce que va prendre cette guerre. On a égorgé les prisonniers. Mais en violant ainsi le droit des gens, ne s'expose-t-on pas à de terribles représailles? On frémit, quand on envisage les suites que peut avoir un pareil attentat.

On continue de répandre le bruit de la prise de Mons, mais ce bruit est certainement faux. Si l'on doit croire quelques lettres, nous avons essayés aux environs de Porentruy, un échec plus considérable qu'à

Tournay. Les nouvelles se multiplient de toutes parts, mais tout homme sensé doit s'en défier. L'argent est monté de 54 à 60. La fortune publique repose sur une base bien mobile et bien incertaine, puisqu'elle dépend du hasard des combats. Quelques soient les événemens, il est constant que les assignats perdront de plus en plus, tant que nous aurons la guerre. Il est douteux que leur crédit put se rétablir dans le cas même où la nation triompherait.

BOURSE du lundi 30 avril.

Actions des Indes de 2500 liv. à	2165,70
Idem. de 21, à	
Idem. de 8, à	
Idem. de 25 ^e , à	
Billets d'Emprunt, à	436
Emp. de Déc. 1782, de 100 mill.	1 1/2 p.
Emp. de Déc. 1784, de 125 mill. à	4, 3 1/2, 2 1/2, 2 1/3, 2 1/4, 2 1/5, 2 1/6, 2 1/8
Sortie	2, 1 3/4, 1 1/2, 1 1/3, 1 1/4, 1 1/5, 1 1/6, 1 1/8 bén. pair 1/8 perte
Emp. de 80 mill. avec bulletin	
Idem. Quittances sans bullet., à	1 1/2, 1/4 bén.
Idem. en Quittances à sorties	6, 5, 5 3/4, 5 1/2, 5 bén.
Bulletins dudit Emprunt, à	72
Idem sorti	
Reconnoiss. de Bulletins, à	77
Idem sortie	
Lots des hôpitaux,	

Act. nouv. des Indes à	1105, 9, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 1, 1100
	1099, 98, 1100
Act. Caiss. d'Esc. à	3860, 55, 50, 45, 40
Demi. Act. de Caisse	1920, 18, 15, 12
Eaux de Paris, à	445, 40
Emp. de Nov. à 5 pour 0/0, à	
Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour 0/0, à	
Emp. de 80 mill. d'Août 1789.	1 3/4, 1 perte
Assur. contre les incen.	465, 62, 58, 57, 56, 55, 54, 52
Assur. à vie, à	470, 75, 80, 85, 82, 86, 88
Actions des parcs d'Erretat	
Caisse patriotique	

Paicment des Rentes de l'Hôtel-de-ville. Lett. M.

Changes étrangers, à 90 jours de date.

Amsterdam . . . 32 à 31 3/4	Cadix, 25 l. 5 à 7 s. 6 d.
Hambourg, . . 315 à 318	Gènes. 163
Londres, 17 1/2	Livourne. 173
Madrid, 25 l. 5 à 7 s. 6 d.	Lyon, paicm. p. à q. 2 p. 0/0 p. e.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or, 18 liv.